

**DEPARTEMENT DES VOSGES**  
**ARRONDISSEMENT DE NEUFCHATEAU**  
**COMMUNE DE MONTHUREUX SUR SAONE**

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 MARS 2014**

L'an deux mille quatorze, le six mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Raynald MAGNIEN, Maire de Monthureux sur Saône.

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Raynald MAGNIEN, Maire

Messieurs : DURAND Thierry- FLORIOT Sylvain, Adjoints.

Mesdames et Messieurs : BOUCHAIN Marie-Agnès - FLIELLER Catherine- FREBY Pierre-Jean - GANIEZ Mireille -LAURENT Anne-Françoise- MACHARD Michel- SOUHAIT Pierre.

**ETAIENT ABSENTS :**

Madame Joëlle MAIGROT, excusée.

Monsieur Bernard PIERRE a donné pouvoir à Monsieur Pierre SOUHAIT, excusé.

Madame Marie-Francine FAUCHON.

**SECRETAIRE** : Madame Marie-Agnès BOUCHAIN.

**Date de convocation** : le 26 février 2014.

\*\*\*\*\*

Après avoir pris connaissance du compte-rendu des délibérations de la séance du 16 janvier 2014, aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est accepté à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR**

- 1) Compte Administratif 2013 : Budget Général et Budgets annexes.
- 2) Affectation du résultat 2013 : Budget Général et Budgets annexes.
- 3) Compte de Gestion 2013 : Budget Général et Budgets annexes.
- 4) Association des Maires Ruraux : adhésion 2014.
- 5) Association "Aux Sources du Parc" : adhésion 2014.
- 6) S.M.D.A.N.C : adhésion de collectivités.
- 7) Fondation du Patrimoine : appel à cotisation 2014.
- 8) Amortissement des frais d'étude : fixation de la durée d'amortissement.
- 9) Rémunération des Agents recenseurs 2014.
- 10) Forêt : vente des surbilles des parcelles 35 et 38.
- 11) Forêt : vente de grumes façonnées et partage en nature des autres produits  
(parcelles 23 a et 30).
- 12) Frais de fonctionnement des écoles. Crédits REP école de Darney.
- 13) Vente d'une parcelle communale.
- 14) Mise à disposition aux Associations : l'Odysée; Vosges Equit Natur; Natur Images-l'USVS & les anciens de l'ASM et l'USB.
- 15) Délégations au Maire : rapport.

Informations Communauté de Communes du Pays de la Saône  
Vosgienne.

Informations diverses.

Questions diverses.

Monsieur le Maire précise que Madame Joëlle MAIGROT est retenue par la présentation du budget de la régie de transports. Elle a proposé de rejoindre l'Assemblée à la fin du Conseil Municipal.

**Compte Administratif 2013 : Budget général et Budgets annexes.**

**2014-03-06-1- Compte administratif 2013 - Budget annexe EAU.**

La commission administrative délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013 dressé par Monsieur Raynald MAGNIEN, Maire de MONTHUREUX SUR SAONE, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2013 et les délibérations modificatives de l'exercice 2013,  
**A l'unanimité** (Mr Raynald MAGNIEN, Maire, ayant quitté la salle et ne participant pas au vote)

1°) lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif : lequel peut se résumer ainsi

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultat exercice précédent			47 198,36	
Affectation du résultat				3,28
<i>Opérations de l'exercice 2013</i>				
Mandats	53 136,40		28 663,31	
Titres (hors 1068)		55 516,78		92 575,03
Résultat à la clôture de l'exercice		2 380,38		16 716,64
Reste à réaliser			3 300,00	
Résultat cumulé		2 380,38		13 416,64

2°) - **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**2014-03-06-2- Compte administratif 2013 - Budget annexe ASSAINISSEMENT.**

La commission administrative délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013 dressé par Monsieur Raynald MAGNIEN, Maire de MONTHUREUX SUR SAONE, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2013 et les délibérations modificatives de l'exercice 2013,  
**A l'unanimité** (Mr Raynald MAGNIEN, Maire, ayant quitté la salle et ne participant pas au vote)

1°) lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif : lequel peut se résumer ainsi

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultat exercice précédent		6 113,06	49 699,46	
Affectation du résultat				
<i>Opérations de l'exercice 2013</i>				
Mandats	55 244,68		30 908,07	
Titres (hors 1068)		56 620,29		108 145,04
Résultat à la clôture de l'exercice				
Reste à réaliser				
Résultat cumulé		7 488,67		27 537,51

2°) - **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**2014-03-06-3- Compte administratif 2013 - Budget annexe FORET.**

La commission administrative délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013 dressé par Monsieur Raynald MAGNIEN, Maire de MONTHUREUX SUR SAONE, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2013 et les délibérations modificatives de l'exercice 2013,

**A l'unanimité** (Mr Raynald MAGNIEN, Maire, ayant quitté la salle et ne participant pas au vote)

1°) lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif : lequel peut se résumer ainsi

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultat exercice précédent		45 630,43	29 364,20	
Affectation du résultat				58 585,20
<i>Opérations de l'exercice 2013</i>				
Mandats	53 501,20		148 709,79	
Titres (hors 1068)		94 883,07		79 188,78
Résultat à la clôture de l'exercice		87 012,30	40 300,01	
Reste à réaliser			850,00	
Résultat cumulé		87 012,30	41 150,01	

2°) - **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**2014-03-06-4- Compte administratif 2013 - Budget annexe SITE D'ASPERION.**

La commission administrative délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013 dressé par Monsieur Raynald MAGNIEN, Maire de MONTHUREUX SUR SAONE, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2013 et les délibérations modificatives de l'exercice 2013,

**A l'unanimité** (Mr Raynald MAGNIEN, Maire, ayant quitté la salle et ne participant pas au vote)

1°) lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif : lequel peut se résumer ainsi

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultat exercice précédent		3 557,58		
Affectation du résultat				
<i>Opérations de l'exercice 2013</i>				
Mandats	12 263,92			
Titres (hors 1068)		12 187,56		
Résultat à la clôture de l'exercice		3 481,22		
Reste à réaliser				
Résultat cumulé		3 481,22		

2°) - **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**■ 2014-03-06-5- Compte administratif 2013 -Budget annexe LOTISSEMENT.**

La commission administrative délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013 dressé par Monsieur Raynald MAGNIEN, Maire de MONTHUREUX SUR SAONE, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2013 et les délibérations modificatives de l'exercice 2013,

**A l'unanimité** (Mr Raynald MAGNIEN, Maire, ayant quitté la salle et ne participant pas au vote)

1°) lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif : lequel peut se résumer ainsi

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultat exercice précédent				1 807,39
Affectation du résultat				
<i>Opérations de l'exercice 2013</i>				
Mandats	20 481,73		24 674,00	
Titres (hors 1068)		20 481,73		18 716,73
Résultat à la clôture de l'exercice		0,00		
Reste à réaliser				
Résultat cumulé		0,00	4 149,88	

2°) - **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**■ 2014-03-06-6- Compte Administratif 2013 BUDGET GENERAL.**

La commission administrative délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013 dressé par Monsieur Raynald MAGNIEN, Maire de MONTHUREUX SUR SAONE, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2013 et les délibérations modificatives de l'exercice 2013,

**A l'unanimité** (Mr Raynald MAGNIEN, Maire, ayant quitté la salle et ne participant pas au vote)

1°) lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif : lequel peut se résumer ainsi

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultat exercice précédent		169 778,94	188 884,00	
Affectation du résultat				255 806,00
<i>Opérations de l'exercice 2013</i>				
Mandats	767 602,22		234 011,29	
Titres (hors 1068)		854 139,03		124 345,39
Résultat à la clôture de l'exercice		256 315,75	42 743,90	
Reste à réaliser			106 800,00	23 488,00
Résultat cumulé		256 315,75	126 055,90	

2°) - **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

**Affectation du résultat 2013 : Budget général et Budgets annexes**

**■ 2014-03-06-7- Affectation des résultats de 2013 - Budget annexe EAU**

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 2 380,38€

Le Conseil Municipal :

➤ **DECIDE**, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

	Section de Fonctionnement
Résultat de 2013	2 380,38 €
Résultats antérieurs (2012)	0,00 €
Résultat à affecter	2 380,38 €

	Section d'Investissement
Résultat de 2013	63 915,00 €
Résultats antérieurs (2012)	-47 198,36 €
R001 (excédent de financement)	16 716,64 €

	Restes à réaliser
Dépenses	3 300,00 €
Recettes	

Excédent de financement en Investissement	13 416,64 €
---	-------------

	Affectation du résultat
Affectation en réserve R 1068 en investissement	0,00 €
R001 (Excédent de financement en investissement)	16 716,64 €
R002 (Excédent de financement en fonctionnement)	2 380,38 €
D002 (Déficit reporté de fonctionnement)	0,00 €

■ **2014-03-06-8- Affectation des résultats de 2013 - Budget annexe ASSAINISSEMENT.**

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 7 488,67€

Le Conseil Municipal :

➤ **DECIDE**, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

	Section de Fonctionnement
Résultat de 2013	1 375,61 €
Résultats antérieurs (2012)	6 113,06 €
Résultat à affecter	7 488,67 €

	Section d'Investissement
Résultat de 2013	77 236,97 €
Résultats antérieurs (2012)	-49 699,46 €
R001 (excédent de financement)	27 537,51 €

	Restes à réaliser
Dépenses	0,00 €
Recettes	

Excédent de financement en Investissement	27 537,51 €
---	-------------

	Affectation du résultat
Affectation en réserve R 1068 en investissement	0,00 €
R001 (Excédent de financement en investissement)	27 537,51 €
R002 (Excédent de financement en fonctionnement)	7 488,67 €
D002 (Déficit reporté de fonctionnement)	0,00 €

■ 2014-03-06-9- Affectation des résultats de 2013 - Budget annexe FORET.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 87 012,30€

Le Conseil Municipal :

➤ **DECIDE**, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

	Section de Fonctionnement
Résultat de 2013	41 381,87 €
Résultats antérieurs (2012)	45 630,43 €
Résultat à affecter	87 012,30 €

	Section d'Investissement
Résultat de 2013	-10 935,81 €
Résultats antérieurs (2012)	-29 364,20 €
D001 (Besoin de financement)	-40 300,01 €

	Restes à réaliser
Dépenses	850,00 €
Recettes	
Besoin de financement	-41 150,01 €

	Affectation du résultat
Affectation en réserve R 1068 en investissement	41 150,01 €
D001 (Besoin de financement en investissement)	-40 300,01 €
R002 (Excédent de financement en fonctionnement)	45 862,29 €

■ 2014-03-06-10- Affectation des résultats de 2013 - Budget annexe SITE D'ASPERSION.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 3 481,22€

Le Conseil Municipal :

➤ **DECIDE**, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

	Section de Fonctionnement
Résultat de 2013	-76,36 €
Résultats antérieurs (2012)	3 557,58 €
Résultat à affecter	3 481,22 €

	Section d'Investissement
Résultat de 2013	0,00 €
Résultats antérieurs (2012)	0,00 €
R001 (excédent de financement)	0,00 €

	Restes à réaliser
Dépenses	0,00 €
Recettes	

Excédent de financement en Investissement	0,00 €
---	--------

	Affectation du résultat
Affectation en réserve R 1068 en investissement	0,00 €
R001 (Excédent de financement en investissement)	0,00 €
R002 (Excédent de financement en fonctionnement)	3 481,22 €
D002 (Déficit reporté de fonctionnement)	0,00 €

■ 2014-03-06-11- Affectation des résultats de 2013 - Budget annexe LOTISSEMENT.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 0,00€

Le Conseil Municipal :

➤ **DECIDE**, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

	Section de Fonctionnement
Résultat de 2013	0,00 €
Résultats antérieurs (2012)	0,00 €
Résultat à affecter	0,00 €

	Section d'Investissement
Résultat de 2013	-5 957,27 €
Résultats antérieurs (2012)	1 807,39 €
D001 (Besoin de financement)	-4 149,88 €

	Restes à réaliser
Dépenses	
Recettes	
Besoin de financement	-4 149,88 €

	Affectation du résultat
Affectation en réserve R 1068 en investissement	0,00 €
D001 (Besoin de financement en investissement)	-4 149,88 €
R002 (Excédent de financement en fonctionnement)	0,00 €
D002 (Déficit reporté de fonctionnement)	0,00 €

■ **2014-03-06-12- Affectation des résultats de 2013 - Budget Général.**

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 256 315,75€  
Le Conseil Municipal :

➤ **DECIDE**, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

	Section de Fonctionnement
Résultat de 2013	86 536,81 €
Résultats antérieurs (2012)	169 778,94 €
Résultat à affecter	256 315,75 €

	Section d'Investissement
Résultat de 2013	146 140,10 €
Résultats antérieurs (2012)	-188 884,00 €
D001 (Besoin de financement)	-42 743,90 €

	Restes à réaliser
Dépenses	106 800,00 €
Recettes	23 488,00 €
Besoin de financement	-126 055,90 €

	Affectation du résultat
Affectation en réserve R 1068 en investissement	126 055,90 €
D001 (Besoin de financement en investissement)	-42 743,90 €
R002 (Excédent de financement en fonctionnement)	130 259,85 €
D002 (Déficit reporté de fonctionnement)	0,00 €

**Compte de Gestion 2013: Budget général et Budgets annexes.**

■ **2014-03-06-13- Compte de Gestion 2013 -BUDGET ANNEXE EAU.**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Raynald MAGNIEN, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2013 ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et des recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2013,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**A l'unanimité,**

\* **DECLARE** que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2013, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

■ **2014-03-06-14- Compte de Gestion 2013 -BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT.**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Raynald MAGNIEN, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2013 ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et des recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2013,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,  
Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**A l'unanimité,**

- \* **DECLARE** que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2013, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

■ **2014-03-06-15- Compte de Gestion 2013 -BUDGET ANNEXE FORET.**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Raynald MAGNIEN, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2013 ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et des recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2013,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**A l'unanimité,**

- \* **DECLARE** que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2013, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

■ **2014-03-06-16- Compte de Gestion 2013 -BUDGET ANNEXE SITE D'ASPERSION.**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Raynald MAGNIEN, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2013 ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et des recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2013,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**A l'unanimité,**

- \* **DECLARE** que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2013, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

■ **2014-03-06-17- Compte de Gestion 2013 -BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT.**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Raynald MAGNIEN, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2013 ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et des recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2013,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**A l'unanimité,**

- \* **DECLARE** que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2013, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

■ **2014-03-06-18- Compte de Gestion 2013 -BUDGET GENERAL.**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Raynald MAGNIEN, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2013 ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et des recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2013,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**A l'unanimité,**

- \* **DECLARE** que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2013, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**2014-03-06-19- Association des Maires Ruraux : adhésion 2014.**

Monsieur le Maire donne lecture de la correspondance transmise par Monsieur le Président de l'Association des Maires ruraux des Vosges qui propose à la commune de renouveler la cotisation annuelle de leur association, d'un montant de 105€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de renouveler l'adhésion de la Commune à l'Association des Maires ruraux des Vosges pour l'année 2014 dont le montant annuel s'élève à 105 € (tranche de + de 500 habitants).
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à émettre le mandat correspondant.

**2014-03-06-20- Association "Aux Sources du Parc" : adhésion 2014.**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler l'adhésion à l'Association « Aux Sources du Parc », association créée fin novembre 2009 et destinée à promouvoir la création, dans la région, d'un Parc Naturel Régional, outil le plus approprié pour maintenir, créer et développer une activité économique sur le secteur.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** de renouveler l'adhésion à l'Association « Aux Sources du Parc » pour l'année 2014.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à émettre le mandat correspondant à la cotisation 2014 d'un montant de 30 €.

**2014-03-06-21- S.M.D.A.N.C : adhésion de collectivités.**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif, invitant le Conseil Municipal à se prononcer sur les demandes d'adhésion de deux collectivités.

Il s'agit du :

- Syndicat Intercommunal d'Assainissement (SIA) de la Haute Meurthe,
- Syndicat Intercommunal d'Assainissement (SIA) du Val de Meurthe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les demandes d'adhésion des collectivités précitées.

#### **2014-03-06-22- Fondation du Patrimoine : appel à cotisation 2014.**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Fondation du Patrimoine propose à la commune de soutenir son action au moyen d'une adhésion annuelle d'un montant de 50€ minimum (moins de 1 000 habitants).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** d'adhérer à la Fondation du Patrimoine pour l'année 2014 pour un montant de 50€.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à émettre le mandat correspondant.

#### **2014-03-06-23- Amortissement des frais d'étude : fixation de la durée d'amortissement.**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que, selon l'instruction budgétaire comptable "M14", il est obligatoire d'amortir les frais d'études lorsque ceux-ci ne sont pas suivis de travaux d'investissement au bout de 5 ans. La durée d'amortissement ne peut dépasser cinq ans.

Ces frais sont enregistrés au compte 2031.

Monsieur BENJELLOUN, receveur de la collectivité, propose d'amortir sur une année la totalité de ces frais soit un montant de 3 308,76€ qui correspondent aux frais d'étude du cabinet Bernard SYLVIN, à l'occasion du projet de construction d'un hall de stockage de plaquettes forestières, projet non suivi de réalisation (année 2008).

Ces frais seront amortis par le débit du compte 6811-chapitre 042 par le crédit du compte 28041-chapitre 040(opération non affectée ONA).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'amortir les frais d'études enregistrés au compte 2031, et qui ne sont pas suivis de travaux d'investissement, sur une durée de un an.

#### **2014-03-06-24- Rémunération des Agents recenseurs 2014.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les opérations de recensement de la population ont eu lieu du 16 janvier 2014 au 15 février 2014.

Il informe les élus du montant de la dotation versée à la Commune qui s'élève à 2 038,00 euros et propose à l'Assemblée de fixer la rémunération des deux agents recenseurs soit :

- Feuille de logement	0,60 € brut
- Bulletin individuel	1,20 € brut
- Séance de formation	25,00 € la séance (montant brut)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** cette proposition.

**2014-03-06-25- Forêt : vente des surbilles des parcelles 35 et 38.**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Sylvain FLORIOT, Adjoint, qui informe l'Assemblée que, suite à la mise en liquidation d'une entreprise forestière, des bois sont restés coupés en bord de route au niveau des parcelles n° 35 et 38.

Ces bois ont été vendus précédemment à cette entreprise mais elle ne viendra jamais les récupérer.

Afin de libérer cet emplacement, l'O.N.F suggère de vendre ces surbilles en bois énergie.

Le volume estimé est de 70 stères environ.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** cette proposition.

**Forêt : vente de grumes façonnées et partage en nature des autres produits (parcelles 23 a et 30).**

**2014-03-06-26-Forêt : Partage en Nature de la totalité d'une coupe - Exploitation par les affouagistes.**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Sylvain FLORIOT, Adjoint, qui informe l'Assemblée qu'il est plus urgent de délibérer ce jour sur la destination de la parcelle numéro 25, la parcelle 23a sera inscrite ultérieurement sur l'état d'assiette 2014 (régie + affouages).

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **FIXE** comme suit la destination des produits des coupes de la parcelle 25, figurant à l'état d'assiette de l'exercice 2013 :
  - Partage en nature de la totalité des produits sur pied entre les affouagistes (campagne 2013/2014).
- **DECIDE** de répartir l'affouage par habitant.  
Les garants responsables seront désignés ultérieurement.
- **FIXE** le délai unique d'exploitation, façonnage et vidange des bois partagés en affouage au 31/08/2015 (à l'expiration de cette date, les affouagistes pourront être déchus de leurs droits).

**2014-03-06-27- Forêt : vente des grumes façonnées et partage en nature des autres produits (grumes affouagères).**  
**Exploitation des autres produits par les affouagistes.**

Monsieur Le Maire donne la parole à Monsieur Sylvain FLORIOT qui présente le programme de vente des grumes façonnées au cours de la campagne 2015/2016 ainsi que le partage en nature des autres produits entre les affouagistes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **FIXE** comme suit la destination des produits des coupes de la parcelle 30, figurant à l'état d'assiette de l'exercice 2014 :
  - Partage en nature des petits bois entre les affouagistes au cours de la campagne 2014/2015.
  - Vente des grumes façonnées au cours de la campagne 2015/2016.
  - Partage en nature des autres produits (houppiers) entre les affouagistes (campagne 2015/2016).
- **LAISSE** à l'O.N.F le soin de fixer les découpes dimensionnelles.
- **DECIDE** de répartir l'affouage par habitant.  
Les garants responsables seront désignés ultérieurement.
- **FIXE** le délai unique d'exploitation, façonnage et vidange des petits bois partagés en affouage au 31/08/2015.
- **FIXE** le délai unique d'exploitation, façonnage et vidange des houppiers partagés en affouage au 31/08/2016.

(à l'expiration de cette date, les affouagistes pourront être déchus de leurs droits).

#### **2014-03-06-28- Crédits REP école de Darney.**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Sylvain FLORIOT, Adjoint, qui informe le Conseil Municipal que l'Ecole élémentaire de Darney sollicite la commune afin qu'elle puisse verser :

- La subvention REP d'un montant de 15 €/an/élève pour l'année scolaire 2013/2014.

Un enfant de Monthureux-sur-Saône est scolarisé dans cette école.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTTE** de régler pour l'année scolaire 2013/2014 à l'Ecole élémentaire de Darney la subvention REP d'un montant de 15 € par élève et par an (pour un enfant).

#### **2014-03-06-29- Frais de fonctionnement des écoles.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a un risque de fermeture de classe au Syndicat scolaire intercommunal de Bleurville/Nonville.

Il y a également une baisse conséquente des effectifs au groupe scolaire primaire de Monthureux-sur-Saône pour la prochaine rentrée scolaire d'où un risque certain de perdre une classe car l'effectif global est inférieur à 100 élèves.

Si une classe ferme au RPI de Bleurville/Nonville, les maires de ces deux communes ont donné leur accord pour que les 8 élèves de la classe de CM2 soient scolarisés à Monthureux-sur-Saône, ce qui éviterait de perdre un poste.

Monsieur Jean-Marie ANTOINE, Maire de Nonville et Président du Syndicat scolaire, souhaite que les frais de fonctionnement ne soient pas facturés au R.P.I car leurs frais de fonctionnement resteraient les mêmes.

Lors de la réunion organisée le 05 mars dernier avec les Maires des communes concernées par les frais de fonctionnement des écoles, les personnes présentes ont fait part de leur accord mais en demandant que la délibération soit prise uniquement pour l'année 2014/2015 et renouvelable par délibération du Conseil Municipal de Monthureux-sur-Saône.

Il faut également que les dépenses incluses dans les frais de fonctionnement, à savoir :

- Subvention Coopérative Scolaire
- Subvention pour activités culturelles
- Entrées piscine
- Transport piscine

soient répercutées au Syndicat scolaire au prorata du nombre d'élèves scolarisés à Monthureux-sur-Saône.

Les représentants des communes ont, à l'unanimité, accepté cette proposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** que les frais de fonctionnement des écoles ne soient pas répercutés au Syndicat scolaire intercommunal de Bleurville/Nonville pour l'année 2014/2015 hormis :
  - La subvention versée à la Coopérative Scolaire.
  - La subvention pour activités culturelles.
  - Les entrées piscine.
  - Le transport piscine.
- **PRÉCISE** que cette décision est valable pour l'année scolaire précisée ci-dessus et qu'elle sera renouvelable chaque année par délibération du Conseil Municipal.

#### **2014-03-06-30- Vente d'une parcelle communale.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une demande d'acquisition de la parcelle communale cadastrée section AB numéro 226, de la part d'un commerçant de Monthureux-sur-Saône, la boulangerie "La Madone".

Sur cette parcelle a été bâti un garage mais qui ne comporte plus de couverture (celle-ci n'a jamais été refaite depuis son acquisition par la commune par délibération du 27 juin 2003).

La boulangerie "La Madone" souhaite acheter également l'ancien bar "Le Rouge et le Noir" détruit en partie par un incendie en 2013, afin d'y implanter leur fond de commerce ainsi qu'un bar.

Une rencontre a été organisée avec les acheteurs et Monsieur Alain ROUSSEL, Conseiller Général.

La place n'étant pas suffisante pour créer ces deux commerces (obligation de condamner l'ancienne salle de restaurant afin d'y implanter un garage), Monsieur le Maire a proposé la vente de la parcelle AB 226.

La Direction Générale des Finances Publiques, service des Domaines, estime l'ensemble à 6 500€ (surface utile de 64 m<sup>2</sup>).

Ce prix semble élevé pour le Conseil Municipal, étant donné l'état du bâti.

Monsieur Sylvain FLORIOT, Adjoint, propose de vendre la parcelle au prix de 1€ comme il en avait été décidé pour le projet de station service.

Monsieur Thierry DURAND, Adjoint, estime qu'il ne faut pas précipiter les choses et qu'il n'est pas souhaitable de voter à deux semaines des élections.  
Il fait remarquer que ce quartier inonde parfois.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit de fixer un prix pour permettre à l'acheteur de monter son projet global.  
Après réflexion, Monsieur le Maire propose de prendre une délibération de principe et d'étudier le prix de vente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le principe de la vente de la parcelle communale cadastrée section AB numéro 226 à la boulangerie "La Madone" afin de favoriser son installation au centre bourg.
- **S'ETONNE** du prix d'estimation transmis par le service des Domaines.
- **SOUHAITE** prendre le temps d'étudier ce dossier afin de proposer aux acheteurs un prix de vente correct.

**Mise à disposition aux Associations : l'Odysée; Vosges Equit Natur; Natur Images-l'USVS & les anciens de l'ASM et l'USB.**

Toutes les informations n'étant pas parvenues en Mairie, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retirer ce point de l'ordre du jour. Celui-ci sera voté par la prochaine municipalité.  
A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette modification apportée au présent ordre du jour.

**2014-03-06-31- Délégations au Maire : rapport.**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n° 32-2-2008 en date du 14 avril 2008,  
Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,  
Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

**Droits de préemption-décision de ne pas préempter**

- a) D.I.A présentée par Maître AMAND, notaire à DARNEY concernant les parcelles cadastrées section AI numéros 109, 110, 111 et 112- MONT DE SAVILLON- Non bâti -Superficie totale : 1 595 m2.  
Prix: 800,00€. Frais d'acte en sus à charge de l'acquéreur.
- b) D.I.A présentée par Maître AMAND, notaire à DARNEY concernant la parcelle cadastrée section AD numéro 165- Rue de l'Eglise- bâti -Superficie totale : 230 m2.  
Prix: 25 000,00€. Frais d'acte en sus à charge de l'acquéreur.
- c) D.I.A présentée par Maître GANTOIS, notaire à EPINAL concernant les parcelles cadastrées section AC numéros 60, 61 et 200- 144-156 Rue du Couvent- Non bâti -Superficie totale : 20a 05ca.  
Prix: 7 500,00€. Frais d'acte en sus à charge de l'acquéreur.

### Informations Communauté de Communes du Pays de la Saône Vosgienne.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le prochain conseil communautaire aura lieu le mardi 11 mars 2014 et que le conseil communautaire composé des nouveaux élus aura lieu à la salle du Conseil Municipal de Monthureux-sur-Saône le mardi 15 avril 2014.

### Informations diverses.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le budget du Pays d'Epinal Cœur des Vosges a été voté lors de la réunion du lundi 03 mars 2014 et qu'il a été décidé lors de cette réunion de renouveler les Diners Insolites dans la propriété de Monsieur Jean-Paul MOUGEOT.

Monsieur Sylvain FLORIOT, Adjoint, fait remarquer que la participation de la Communauté de Communes du Pays de la Saône Vosgienne au Pays d'Epinal est élevée.

Monsieur le Maire précise que cette contribution s'élève à 17 981,55€ pour 3 867 habitants soit 4,65€ par habitant.

Théoriquement, le budget des diners insolites du Pays d'Epinal devrait être autonome à compter de l'année 2015, en prenant la forme d'un budget annexe ou d'une autre forme à définir.

Monsieur Sylvain FLORIOT fait part au Conseil Municipal de la demande de Monsieur Guy THIEBAUT qui souhaite profiter de l'exploitation des bois communaux de la parcelle numéro 12 afin d'exploiter ses propres bois et traverser la parcelle communale pour le débardage.

Une convention à titre gratuit sera établie entre Monsieur THIEBAUT et la commune.  
Un état des lieux sera effectué et remise en état si besoin.

Le Conseil Municipal prend acte de cette décision.

### Questions diverses.

De Monsieur Pierre SOUHAIT qui demande à Monsieur le Maire en souriant : "Pourquoi inviter les colistiers le jour du vote des comptes administratifs ? Pour dégouter les gens d'entrer dans la municipalité, rien de tel mais ne vous affolez pas, personne n'y comprend rien, il suffit de deux personnes compétentes et cela fera l'affaire".

Plus de questions diverses.

La séance est levée à 22h45.